

# BUDGET 2020

**Le budget de l'année 2020 dont nous vous présentons les grands axes dans ce dossier spécial a été voté par le Conseil municipal le 5 mars dernier, soit avant la mise place du confinement en raison de la crise sanitaire.**

**Cette situation inédite a momentanément interrompu la mise en œuvre de certaines actions et entrainera probablement quelques ajustements à venir. Cependant, la Ville entend poursuivre l'ensemble des objectifs qu'elle s'est fixée, tout comme elle entend mener à bien tous les projets sur lesquels elle s'est engagée pour l'année 2020. En effet, les ajustements qui s'avèreront nécessaires ne se feront pas au détriment des habitants et ne se traduiront pas par une réduction des services offerts aux Maisonnais.**

**La Ville reste plus que jamais mobilisée pour poursuivre la gestion saine et équilibrée de ses finances dans la continuité de la politique menée de longue date par l'équipe municipale. Une volonté qui se traduit concrètement par la maîtrise des dépenses, l'optimisation des services, la baisse de l'endettement, la mise en œuvre de projets d'investissement importants, et toujours 0 % d'augmentation des taux d'impôts locaux en 2020.**

**Malgré la conjoncture économique difficile que connaissent les collectivités ces dernières années en raison, notamment, de la baisse constante des dotations de l'État et de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, Maisons-Alfort poursuivra son effort d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais tout comme elle continuera d'offrir des services de qualité pour toutes les générations.**

## Maisons-Alfort, une ville bien gérée

*Maisons-Alfort est la Ville la plus exemplaire des communes de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne (8 communes) en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, de son endettement et de la pression fiscale exercée sur les familles. Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables caractérise la Ville depuis de nombreuses années et sera poursuivie en 2020 conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.*

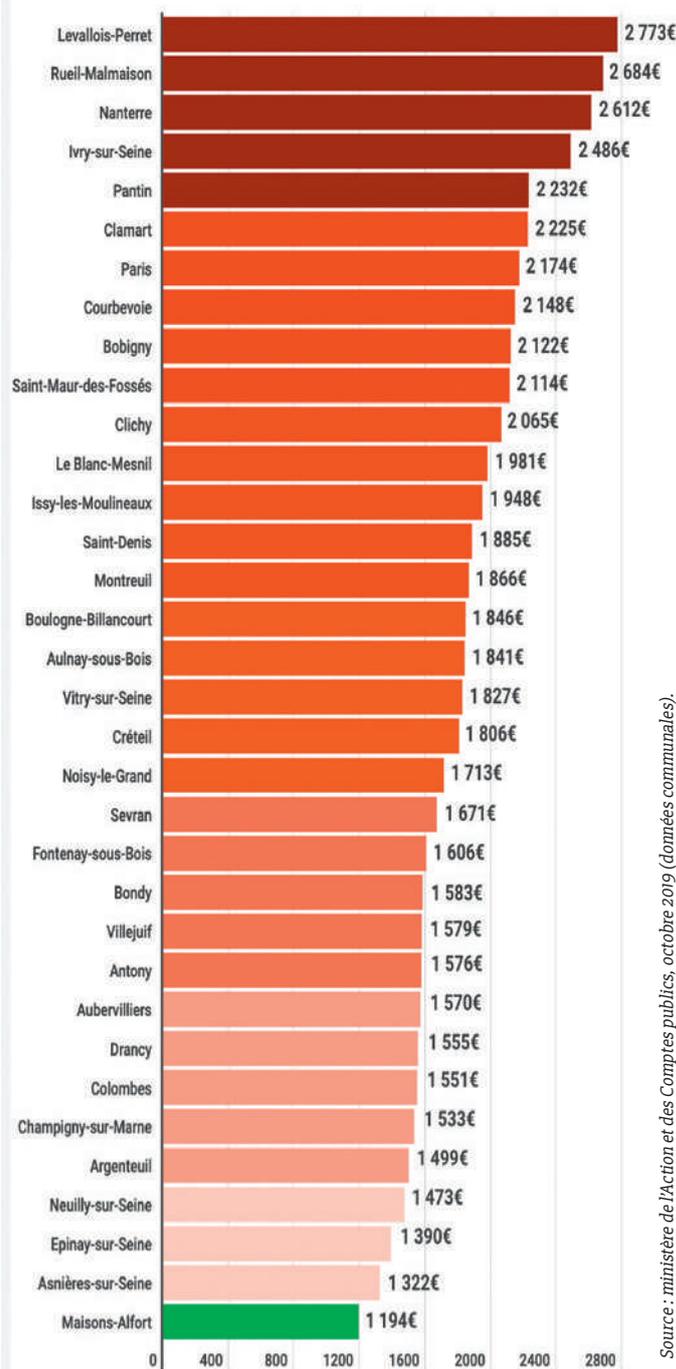
### Les orientations budgétaires pour l'année 2020

- La préservation du cadre de vie pour tous les Maisonnais
- Le maintien de services et d'équipements à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville
- La bonne gestion des finances communales en limitant strictement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à seulement +0,1 %
- La reconduction des taux communaux d'imposition de taxe d'habitation et de taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2020 sans augmentation par rapport à 2019
- Une nouvelle baisse de -10 % en 2020 du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui profitera à tous, propriétaires comme locataires
- Le plafonnement pour 2020 du recours à l'emprunt à un montant inférieur à 3 millions d'euros afin de stabiliser durablement l'endettement communal par habitant à un niveau inférieur à 500 euros faisant de notre commune l'une des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées
- La poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles par la reconduction nécessaire des crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention versée au CCAS d'un montant de 330 000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève sera encore augmentée de 2 % en 2020.

### Maîtrise des dépenses de fonctionnement

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement (en euros par habitant) sont les plus faibles parmi les 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 194 euros en 2018, soit 36 % de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 865 euros) et 21 % par rapport à la moyenne nationale des communes de notre strate démographique.

Dépenses de fonctionnement des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant).



Source : ministère de l'Action et des Comptes publics, octobre 2019 (données communales).

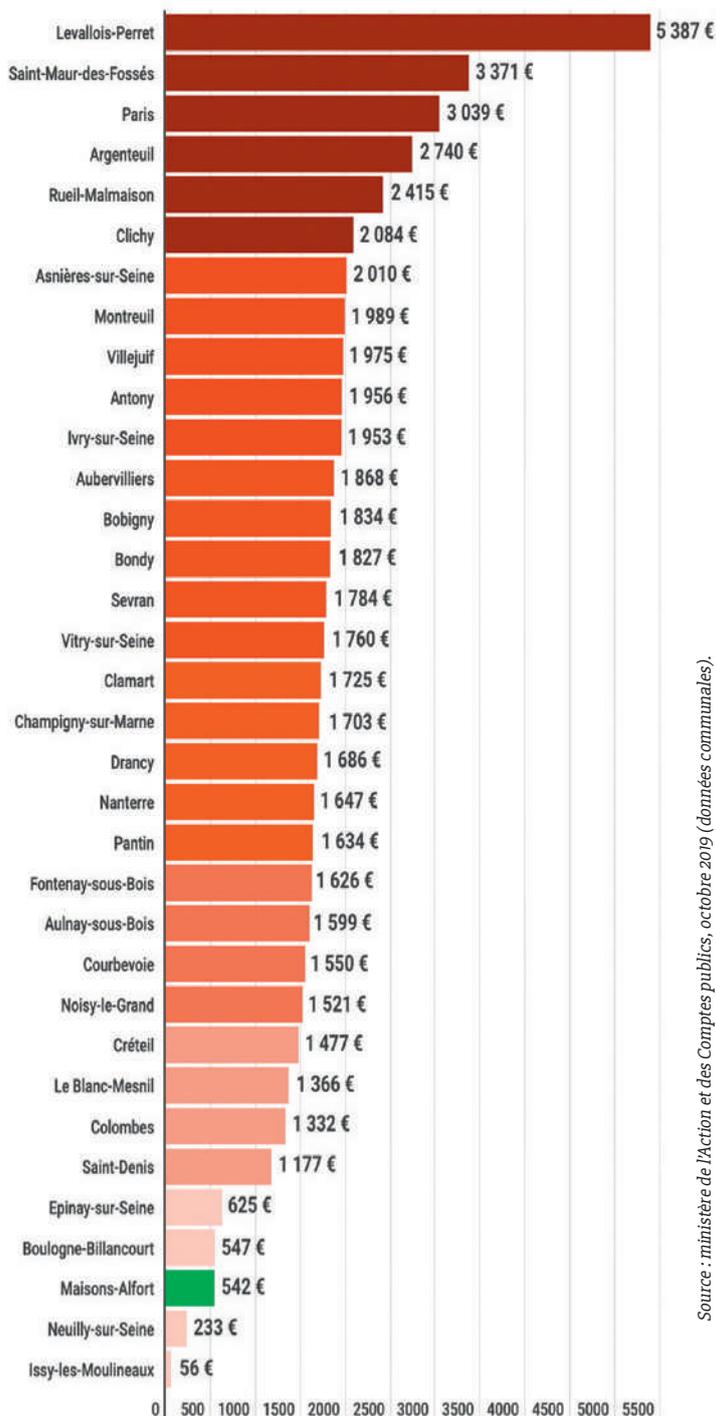
### Que comprennent les dépenses de fonctionnement ?

Elles concernent par exemple les dépenses de personnel, d'entretien des bâtiments publics et des véhicules municipaux, de communication ou encore d'eau, d'électricité et de chauffage des bâtiments. Elles mesurent « le train de vie » d'une commune.

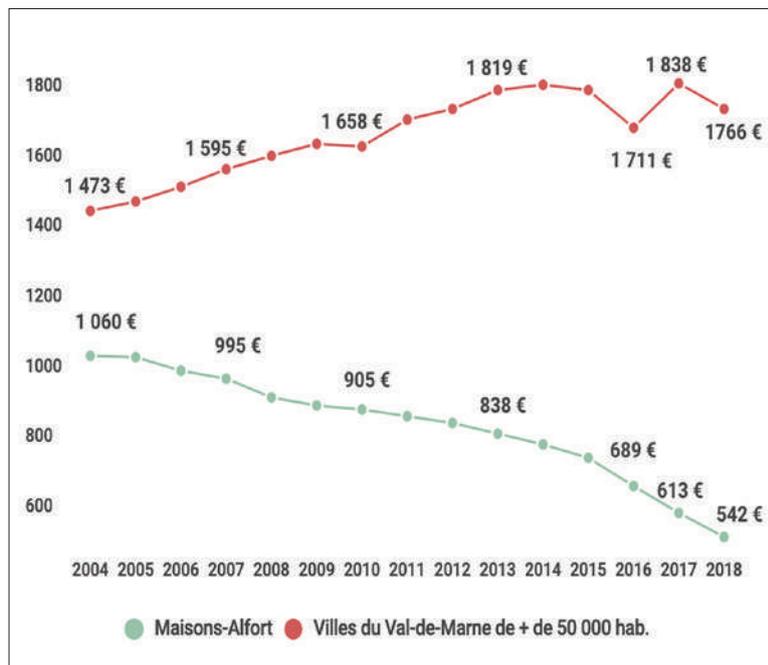
## Un endettement en constante diminution

Depuis 2005, l'endettement de notre Ville est en baisse constante, passant ainsi de 1 060 euros par habitant à 542 euros fin 2018 puis 468 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une diminution de 55 % de l'endettement communal. Cette diminution significative de l'endettement communal depuis 2005 place Maisons-Alfort dans une situation privilégiée au sein de la métropole du Grand Paris où l'endettement communal moyen en euros par habitant est 225 % plus élevé que celui de Maisons-Alfort sur la même période.

Endettement des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant)



Évolution de l'endettement communal (en euros/habitant)



Source : ministère de l'Action et des Comptes publics octobre 2019 (données communales).

À titre de comparaison, Maisons-Alfort est la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne. Ainsi, notre niveau d'endettement est trois fois moins élevé que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département (542 contre 1 766 euros). Plus largement, notre endettement est inférieur de plus de moitié (60 %) par rapport à la moyenne nationale (1 384 euros).

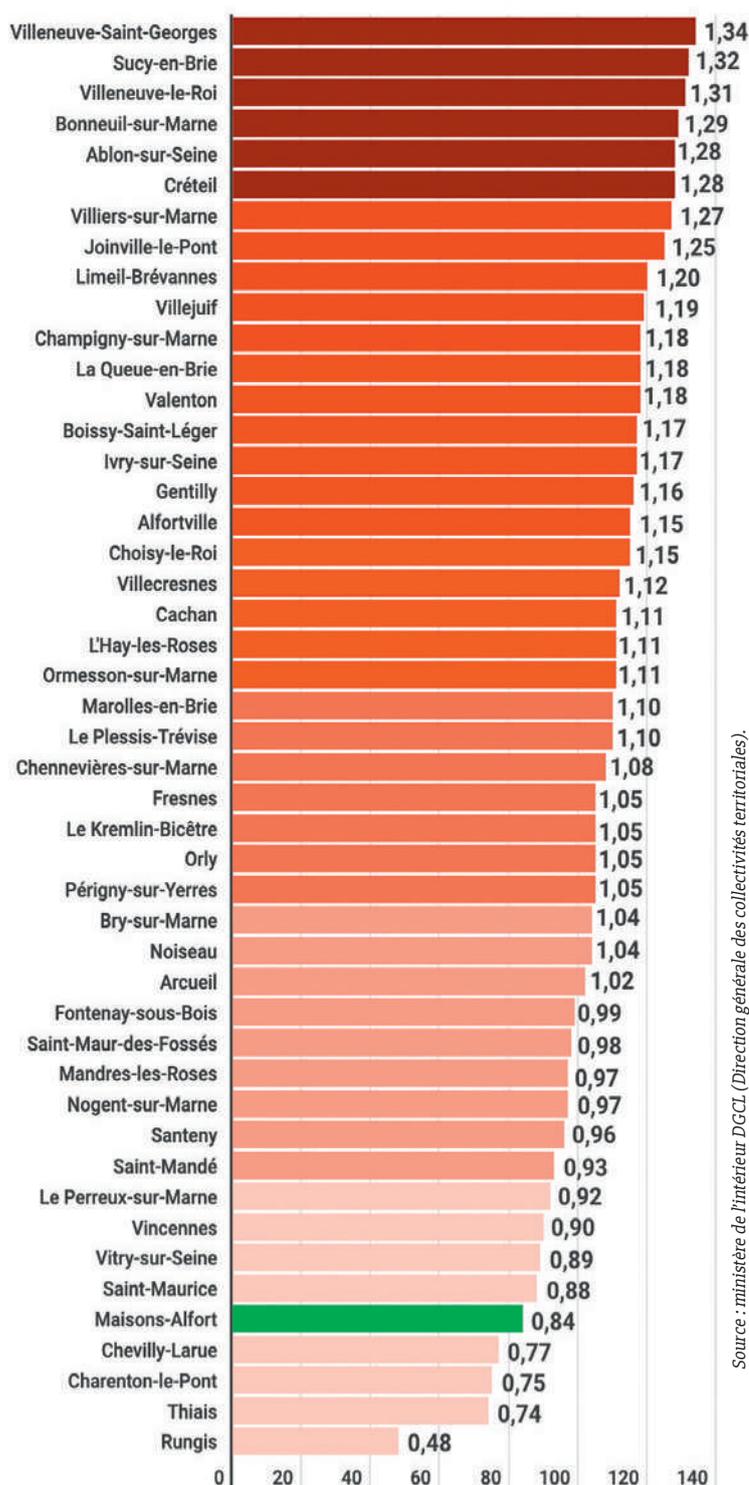
Source : ministère de l'Action et des Comptes publics, octobre 2019 (données communales).



## Une pression fiscale parmi les plus basses

La faible pression fiscale appliquée aux familles maisonnaïses n'est rendue possible que par une gestion saine et responsable de l'argent public. Ainsi, l'effort fiscal qui pèse sur les familles maisonnaïses (0,84) est inférieur en 2018 de 32 points à la moyenne nationale des villes de 50 000 à 100 000 habitants (0,84 contre 1,16).

Pression fiscale sur les ménages pour les 47 communes du Val-de-Marne (données 2017)



## Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

L'effort fiscal donne la mesure de la pression fiscale pesant sur les familles au titre des impôts directs locaux payés à la commune (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non-bâtie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

## 0 % d'augmentation des taux d'impôts communaux

Cette gestion maîtrisée des finances communales permet à la Ville de Maisons-Alfort de limiter l'évolution des taux d'imposition. Ainsi, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2020 – comme ce fût déjà le cas en 2019 –, que ce soit pour la taxe d'habitation ou pour la taxe foncière bâtie, et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaïses.

## Taxe d'habitation : une politique d'abattements généreuse



La Ville maintient les abattements en matière de taxe d'habitation en 2020, à savoir :

- **L'abattement général au taux maximal autorisé de 15 %**, soit une réduction de 160 euros par logement en 2019.
- **L'abattement pour charges de famille (1 ou 2 enfants à charge) au taux majoré de 15 %**, soit une réduction de 160 euros par enfant pour chacun des deux premiers enfants en 2019.
- **L'abattement pour les familles nombreuses (3 enfants et plus à charge) au taux maximum de 25 %**, soit une réduction de 267 euros par enfant à partir du 3<sup>e</sup> enfant en 2019.

Au titre de l'année 2019, cette politique d'abattements généreuse représente une réduction totale de l'impôt payé par les Maisonnais de 6,1 millions d'euros, soit 25 % du produit fiscal perçu par la commune. Ce choix est d'autant plus volontariste que ces abattements de taxe d'habitation ne sont pas compensés financièrement par l'État aux communes.

Source : ministère de l'intérieur DGCI (Direction générale des collectivités territoriales).

# -10% sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2020.

Les taux d'imposition communaux (en %) à Maisons-Alfort sont inférieurs aux moyennes départementale et nationale pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.

Taux communaux en %	Maisons-Alfort 2019	Moyenne nationale	Moyenne départementale
Taxe d'habitation*	22,09 %	24,54 % (2018)	24,38 % (2018)
Taxe foncière sur le bâti	13,77 %	21,59 % (2019)	21,38 % (2019)

## Nouvelle baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Non seulement la Ville de Maisons-Alfort a fait le choix de n'augmenter aucun taux d'imposition communaux, mais qui plus est, après une **première baisse de 5 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** en 2019, une nouvelle baisse de 10 % du taux de la TEOM a été votée au budget 2020. Le taux de la TEOM – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – **est fixé à 5,07 %** en 2020 contre 5,63 % en 2019. Cette économie profitera aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires puisque cette dépense est dite « récupérable » sur les charges locatives.

## La redevance communale d'assainissement

De même que les taux des impôts locaux, le taux de la redevance communale d'assainissement n'augmentera pas en 2020. Au 1<sup>er</sup> janvier, Maisons-Alfort est la ville qui applique le taux de redevance communale le moins élevé des communes du Val-de-Marne membres du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), à savoir 0,0859 euros par m<sup>3</sup> d'eau. Une redevance communale que Maisons-Alfort n'a pas augmentée depuis 2011. Ainsi, avec un tarif de 3,9443 euros TTC par m<sup>3</sup> d'eau froide au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Maisons-Alfort demeure la ville qui pratique le prix de l'eau au m<sup>3</sup> le moins élevé de toutes les communes du Val-de-Marne membres du SEDIF pour la distribution de l'eau potable (soit 31 villes).

## 0 % de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort n'augmentera aucun tarif municipal en 2020, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus en 2020. À noter que les tarifs municipaux ont fait l'objet d'une revalorisation sur 5 ans (2015-2020) limitée à 1 %, afin de continuer à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.

## Un programme d'investissement dynamique

Le maintien d'un endettement faible et d'un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisées, ont permis à la Ville de Maisons-Alfort de poursuivre au fil des années un programme d'investissement dynamique afin d'offrir aux Maisonnais des services et des équipements de qualité. Ainsi, depuis le début du mandat municipal, celui-ci représente un montant total de **84 millions d'euros de dépenses d'investissement réalisées en 5 ans (2014-2019)**. En 2020, les dépenses d'investissement sont évaluées à **11,9 millions d'euros** dans le cadre du budget prévisionnel.

## L'essentiel du budget 2020



D'augmentation des taux d'impôts communaux  
De hausse des tarifs municipaux  
D'augmentation de la redevance communale d'assainissement



**Baisse de 10 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).**



**Diminution de la dette de 55 % en 15 ans** : notre dette est **3 fois moins élevée** que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département.  
**Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : les plus faibles des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris.



Un programme d'investissement dynamique à hauteur de **11,9 millions d'euros en 2020 et de 84 millions d'euros** depuis le début du mandat (2014-2019).

La municipalité veille à ce que les tarifs municipaux, dont ceux de la restauration scolaire soient bas.



Au total, 4 500 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires maisonnaises.



## Des services pour tous les Maisonnais

### Éducation et scolarité

Une attention particulière est accordée par la Ville de Maisons-Alfort à l'école et au rôle essentiel de l'enseignement maternel et élémentaire dans la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Maisonnais. C'est pourquoi, la Ville entend poursuivre en 2020 ses actions en faveur de l'école et de l'apprentissage des élèves de 3 à 25 ans.

### Dotation scolaire annuelle : +2 %

La dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville – soit 4 500 élèves – est revalorisée de 2 % en 2020. Cette dotation est ainsi portée à 58,80 euros par élève de maternelle et à 59,70 euros par élève en élémentaire. Le crédit supplémentaire par élève attribué aux quatre écoles de la ville situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) est également porté à la hausse en 2020 (+2 %), passant à 5,30 euros.

✔ Montant total alloué à ces actions en 2020 : **280 000 euros**.

### Soutien et lutte contre l'exclusion scolaire

Notre ville participe au financement de l'association de la Fondation

Étudiante pour la Ville (AFEV) qui offre un soutien scolaire personnalisé aux élèves maisonnaiss inscrits dans les établissements situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ou en REP (29 élèves sur l'année scolaire 2019-2020).

### Les activités de l'OMC

L'Office municipal de la culture (OMC) organise des activités de soutien scolaire en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire dans le cadre des Maisons Pour Tous et des centres socio-culturels des différents quartiers de la ville. Un accompagnement personnalisé est ainsi proposé aux élèves maisonnaiss du CP à la 6<sup>e</sup>.

### Repas gratuits ou à demi-tarif

Des repas gratuits ou à ½ tarif sont fournis aux enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles défavorisées. Soit 10 301 repas pour l'année scolaire 2018-2019 en faveur de 151 enfants.

✔ Montant total alloué à cette action en 2019 : **15 134 euros**.

### Les projets citoyens et éco-citoyens

La Ville poursuit les projets citoyens

et éco-citoyens dans les écoles élémentaires avec le concours de l'inspection académique (classes de CM1 et CM2). Outre ces projets, la Ville organise également le permis piéton et des ateliers d'éducation nutritionnelle pour l'ensemble des classes de CE2, des épreuves de prévention routière pour les classes de CM2, CP et CE1 ainsi que de la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et de CM2. 1 500 enfants profitent ainsi de ces projets éducatifs. Depuis mai 2016, les écoles maisonnaiss se rendent également à la Ferme de Maisons-Alfort dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort qui a déjà accueilli plus de 40 000 visiteurs (scolaires et extrascolaires) depuis son inauguration.

### Séjours et classes de découverte

**26 classes de découvertes** ont été organisées en 2019 par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale dans les **écoles élémentaires**. Ce sont ainsi près de 614 enfants qui sont partis avec leurs camarades. En 2020, le même nombre de classes de découvertes était prévu.

Parmi les activités du parcours citoyen, la visite du maire de Maisons-Alfort et de deux maires-adjoints pour sensibiliser les jeunes élèves à la vie démocratique de notre pays.



Toutefois, en raison de l'épidémie de Covid-19, seule une partie des 26 classes de découvertes ont pu se tenir en 2020. La Ville envisage un report d'une partie d'entre elles à l'automne prochain, en collaboration avec l'Éducation nationale.

En parallèle, ce dispositif est complété par des séjours vacances (hiver, printemps et été) à destination des Maisonnais âgés de 6 à 17 ans. En 2019, 113 jeunes en ont ainsi bénéficié. Des mini-séjours en camping dans un centre équestre sont également proposés par la Ville en juillet et en août aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. En 2019, 4 mini-séjours ont été organisés pour un total de 130 enfants.

En raison de l'épidémie de Covid-19, depuis le 16 mars dernier, les séjours 2020 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

### Petite Enfance

Une attention particulière est accordée par notre Ville aux équipements de la petite enfance – crèches et haltes – garderies. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 notre Ville dispose d'une capacité d'accueil de :

■ 3 crèches collectives municipales qui

offrent 162 places d'accueil

■ 1 crèche familiale municipale à la Maison de l'Enfant d'une capacité

d'accueil de 100 places

■ 5 haltes-garderies pour un total de 78 places

## Soutien de la Ville pour le pouvoir d'achat des familles maisonnaises



Afin d'aider les familles maisonnaises, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place plusieurs bourses et aides financières à destination des jeunes scolarisés :

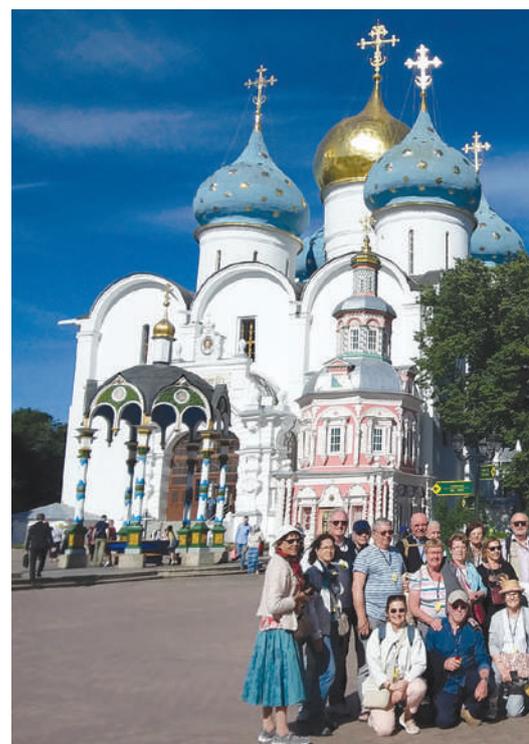
■ **La bourse de voyage scolaire** : d'un montant de **12,30 euros par élève et par jour** pour l'année scolaire 2019-2020 (séjours de 2 à 5 jours maximum), elle est versée afin de diminuer le coût pour les familles maisonnaises des séjours scolaires des lycéens et collégiens. En 2019, 534 collégiens et lycéens en ont bénéficié pour un total de 31 500 euros.

■ **La bourse pour les classes de découvertes** : une participation forfaitaire de **120,90 euros** pour l'année scolaire 2019-2020 est versée aux élèves maisonnais partant en classe de découvertes et qui ne sont pas scolarisés dans les écoles publiques élémentaires de la ville mais dans des établissements privés. En 2019, 173 élèves maisonnais en ont bénéficié pour un total de 21 000 euros.

■ **La bourse pour un stage à l'étranger** : en 2016, la Ville a créé une bourse pour accompagner les jeunes Maisonnais de **16 à 25 ans** partant effectuer un stage obligatoire à l'étranger dans le cadre de leurs études. D'un montant de **150 euros par mois dans la limite de 6 mois**, elle a bénéficié à 43 jeunes pour un montant de 26 000 euros en 2019. Depuis sa création, près de 170 jeunes Maisonnais ont été accompagnés financièrement par la Ville pour un projet professionnalisant à l'étranger pour un total de 105 000 euros.

La crèche Charles Perrault fait partie des 4 crèches municipales de la ville.

À la découverte de Moscou pour ces seniors maisonnaïses !



Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de **340 places (262 en crèches et 78 en haltes-garderies)**.

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le **nombre de places en crèches collectives et familiales (municipales et départementales) dans notre ville à 615**.

Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 3 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

✔ **Montant total des dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance en 2020 : 5,9 millions d'euros.**

### Solidarité

En 2020, la Ville de Maisons-Alfort poursuit ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de précarité sociale. Plusieurs dispositifs municipaux existent ainsi au bénéfice des Maisonnais de plus de 65 ans tandis qu'en parallèle, la Ville intervient auprès des Maisonnais les plus modestes par l'intermédiaire du

CCAS ou directement sur le budget communal.

### Aides ménagères et portage de repas à domicile

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Ainsi, en 2019, ce service a concerné 481 bénéficiaires au titre de l'aide-ménagère à domicile et 187 au titre du portage de repas à domicile, pour un total d'environ 32 800 repas livrés en 2019.

✔ **Montant total alloué à cette action en 2020 : 1,86 million d'euros.**

### Mise en place d'une téléalarme

Elle est destinée aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent être reliées depuis leur domicile à un centre d'appel fonctionnant 24 h/24 h et qui traite les urgences. Grâce à la convention mise en place entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et le CCAS de Maisons-Alfort, 339 personnes ont profité de ce service (au 31 décembre 2018).

### Des séjours vacances réservés aux seniors

Des séjours vacances à l'étranger

sont organisés par le CCAS de la ville pour les Maisonnais de plus de 65 ans, complétés par un séjour en France, réservé aux plus de 60 ans non imposables sur le revenu.

Au total, sur les 5 voyages organisés en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) en 2019 (2 séjours en Russie, 2 au Monténégro et un aux Issambres), 170 seniors maisonnaïses dont 43 non imposables sont partis à la découverte de nouveaux horizons.

### Large palette d'activités de loisirs

De nombreuses activités dédiées aux seniors sont proposées dans les différents quartiers de la ville par les **5 espaces loisirs seniors** (Charenton-neau, Centre-ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) ainsi que par le service **INFO-Seniors**.

✔ **Montant total alloué à cette action en 2020 : 210 000 euros.**

### Repas de printemps et goûters de Noël

Deux fois par an, la Ville invite les Maisonnais de plus de 65 ans à profiter d'un spectacle de qualité au Moulin Brûlé. Plus de 2000 seniors participent à chaque édition de ces moments de partage.

Lors de la Semaine Bleue, dédiée aux seniors.



En raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville a été contrainte d'annuler les repas de printemps 2020.

#### Des aides tout au long de l'année

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS aux Maisonnais les plus démunis.

✔ Montant total alloué à cette action en 2019 : **86 000 euros**.

Le fonds d'aide à l'énergie aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Ce fonds est mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPAREC qui intervient en complément du dispositif mis en œuvre par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

✔ Montant total alloué à cette action en 2020 : **10 000 euros** versés par le CCAS à 90 familles.

La Ville participe également au financement du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) mis en place dans le département par le Conseil départemental à hauteur de **0,15 euro par habitant**.

#### Délivrance de repas

41 400 repas gratuits ou à un tarif

inférieur à **3,20 euros** ont été délivrés en 2019 à 216 familles.

#### L'aide aux associations sociales et caritatives

En 2020, la Ville par le biais du CCAS a apporté **une aide financière** – à hauteur de 21 000 euros de subventions – et

**logistique aux Restos du Cœur et différentes associations sociales et caritatives.**

✔ Montant total alloué à ces actions en 2020 : la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS est maintenue à **330 000 euros**.

Le bal du Moulin Brûlé, toujours un franc succès.



Parents et enfants partagent ensemble la fête des Contrats Bleus au Palais des Sports.



Démonstration d'escrime devant le Palais des Sports.



## Sport, culture, emploi : une ville dynamique

### Sport

#### 9 dispositifs gratuits dans le cadre du Sport pour tous

La Ville poursuit en 2020 sa politique sportive active, le « Sport pour tous », permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer gratuitement à la pratique de nombreuses disciplines, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'État sur le temps scolaire et en dehors.

Il s'agit du **Bébé-Gym**, des **Contrats Bleus**, du **Sport Cité**, du **Sports Loisirs Jeunes**, du **Sports Loisirs Quartiers**, de **l'Été Chaud**, du **Sport à l'École** sans oublier **l'enseignement de la natation au centre aquatique Arthur Hévette** et **l'aménagement du temps de l'enfant**

(ATE) – ateliers sportifs durant la pause du midi à l'école – pour les élèves des écoles élémentaires.

Près de 10000 enfants et jeunes Maisonnais (8 575) âgés de 3 à 25 ans ont profité de ces dispositifs gratuits en 2019.

✔ **Montant total alloué à cette action en 2020 : 1,28 million d'euros.**

#### Des équipements sportifs de qualité

La Ville de Maisons-Alfort propose aux Maisonnais de nombreux équipements sportifs municipaux dans tous les quartiers de la ville afin qu'ils puissent pratiquer librement ou dans le cadre de l'un des nombreux clubs sportifs associatifs de la commune le sport de leur choix.

Notre ville dispose ainsi d'un centre aquatique (3 bassins), d'un Palais des Sports (650 places), de 9 gymnases, de 3 stades avec 3 terrains de football, de 11 salles de sport spécialisées (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de musculation, 1 salle d'escrime et une salle dédiée à la gymnastique), de 6 plateaux d'évolution multisports, d'une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, de 19 courts de tennis (10 couverts en hiver et 6 en été) ainsi que d'un mini-golf et d'un skatepark au Parc La Fontaine.

✔ **Montant total alloué au fonctionnement des équipements sportifs municipaux en 2020 : 3,9 millions d'euros.**

### Culture

La Ville offre à tous les Maisonnais des équipements culturels et socio-culturels adaptés à toutes les générations et répartis dans tous les quartiers, soit un total de 15 équipements, à savoir :

- **Le conservatoire municipal** de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux (près de 800 élèves pour la saison 2019/2020)
- Les deux théâtres municipaux, **le NECC et le théâtre Claude Debussy** qui proposent un large choix de

## Les bourses Sport et Culture

Depuis 1998, la Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources afin de favoriser l'inscription des jeunes maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles de Maisons-Alfort (530 jeunes concernés en 2019 pour un total de 37 000 €).

Session basket dans le nouveau Gymnase des Juilliottes.



Le conservatoire municipal Henri Dutilleux donne plusieurs représentations durant l'année, toujours autant appréciées.



spectacles variés, y compris pour le jeune public.

■ **Le Ciné Debussy**, le cinéma de Maisons-Alfort installé dans le théâtre Claude Debussy.

■ **La médiathèque André Malraux, la bibliothèque du Centre et la bibliothèque René Coty**, complétées par un bibliobus qui dessert les écoles et quartiers éloignés de ces trois équipements.

■ **Le musée d'histoire locale** au château Régat

■ **Les 9 équipements de quartiers gérés par l'OMC** : le centre culturel de Charentonneau ; la Maison Pour Tous d'Alfort et l'Annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort ; la Maison Pour Tous Pompidou et le Mille Club ; le centre socio-culturel de La Croix des Ouches ; INFO-Parents ; le centre socio-culturel Liberté, avec l'espace multimédia du Square Dufourmantelle ; le centre socio-culturel des Planètes ; INFO-Séniors, avec l'Espace Loisirs Charentonneau, l'Espace Loisirs du Centre et l'Espace Loisirs des Juilliottes.

■ **Le Moulin Brûlé**

✔ *Montant total alloué au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux en 2020 : 6,9 millions d'euros.*

## Emploi

Dans une conjoncture économique difficile, la Ville de Maisons-Alfort entend encourager l'insertion professionnelle des Maisonnais et les accompagner de façon adaptée dans leur recherche d'emploi.

## 3 structures d'aide à l'emploi financées par la Ville

Pour donner un coup de pouce aux Maisonnais en recherche d'emploi ou de formation, la Ville de Maisons-Alfort finance 3 structures dédiées : la Mission Locale (pour les 16-25 ans), Accueil-Emploi (de-

Le théâtre Claude Debussy, entièrement rénové en 2017.



Les locaux de la Mission Locale Intercommunale, qui accompagne tout jeune de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire, dans son insertion sociale et professionnelle, ont bénéficié d'une extension en 2019.



L'Été du Conte, dispositif culturel gratuit organisé par l'Office Municipal de la Culture (OMC) à destination des jeunes Maisonnais.



mandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et le Bureau Information Jeunesse (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

✔ Montant total des subventions municipales accordées en 2020 : **300 000 euros.**

#### La participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes

Elle est destinée à soutenir financièrement les projets d'insertion des jeunes Maisonnais dont l'affectation est gérée par la Mission Locale.

✔ Montant total de la participation communale en 2020 : **10 000 euros.**

#### Cours de promotion sociale pour adultes

Organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Charles Péguy et au lycée professionnel Paul Bert, ils consistent en enseignements théoriques et professionnels, langues vivantes et préparations aux concours administratifs (266 inscrits pour l'année scolaire 2019-2020).

✔ Montant total en 2020 : **110 000 euros.**

## Rénovation des logements sociaux et privés

La Ville finance les actions du Bureau Municipal du Logement (230 000 euros en 2020) et poursuit activement sa politique d'incitation à l'entretien régulier et à la rénovation de tous les logements sociaux de la ville, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des 14 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal.

✔ Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par Maisons-Alfort Habitat depuis 2008 représentent un montant de plus de 13,7 millions d'euros.

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active des constructions neuves et d'acquisitions-améliorations de logements sociaux. En 2019, **15,8 millions d'euros** y ont été consacrés.

Dans le cadre du **droit de préemption urbain renforcé**, la Ville intervient activement pour acquérir des appartements privés dans le secteur immobilier, qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après travaux de rénovation. Cette procédure est renforcée, depuis 2014, sur des ensembles identifiés afin de lutter activement contre l'habitat insalubre et la pratique des « *marchands de sommeil* ».

Afin d'aider les propriétaires bailleurs ou occupants de logements privés (individuels ou collectifs) dans leurs travaux de rénovation, la Ville a lancé deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le quartier d'Alfort et du Centre-ville et versé un total de 300 000 euros de subventions. En 2015, la Ville a lancé une nouvelle OPAH dans le quartier d'Alfort/Charentonneau autour de la place Dodun de Keroman.

Visuel de la maternelle Charles Péguy une fois l'extension-rénovation réalisée.



## Les principales réalisations en 2020

- **La rénovation totale et l'extension de la maternelle Charles Péguy** comprenant la réfection de la cour d'école en enrobé clair pour un coût prévisionnel de 1,2 million d'euros.
- **Le changement complet de la couverture des tennis couverts du Parc La Fontaine** pour 800 000 euros.
- **La réfection de la cour de l'école élémentaire Saint-Exupéry** en enrobé clair pour 250 000 euros.
- **Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Les Planètes** pour un montant de 200 000 euros. L'ensemble des menuiseries extérieures, aujourd'hui usé côté cour (exposées au sud), sera remplacé dans un souci de renforcement des performances thermiques et acoustiques du bâtiment.
- **La création d'un nouveau club-house des tennis rue du 11 Novembre 1918** pour 150 000 euros.
- **La poursuite des acquisitions foncières communales** pour un 3<sup>e</sup> local commercial au Cours des Juilliottes par préemption (170 000 euros) et pour un appartement au 85 avenue du Général Leclerc (105 000 euros).
- **Un important programme de rénovation**

**de la voirie** communale pour 1,9 million d'euros.

- **Le programme annuel d'éclairage public** pour 250 000 euros comprenant notamment 150 000 euros pour la rénovation du réseau.
- Un programme de **plantation d'arbres et d'arbustes** pour un montant de 145 000 euros dans les espaces verts urbains.
- **L'installation de panneaux photovoltaïques** sur les toits des écoles maternelle Berlioz et élémentaire Charles Péguy.
- **La rénovation complète de la promenade en bois du quai Mass**
- **L'achèvement du paysagement du terre-plein central** de l'avenue du Général Leclerc.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2020 prévoit également les crédits nécessaires aux **travaux d'entretien renforcé** permettant de maintenir un niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine **des écoles** (élémentaires et maternelles) et du **restaurant scolaire**, des **équipements culturels** et des **équipements sportifs et socio-culturels**.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un programme de

travaux en régie dans l'ensemble des équipements communaux. Les travaux en régie concerneront, en particulier, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons pour la voirie et la création et la rénovation des massifs fleuris pour l'ensemble des espaces verts de la ville.

La Ville va poursuivre son programme de plantation d'arbres dans tous les quartiers.

